

FICHE DE POSTE ASSISTANT(E) D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE EN FORMATION MUSICALE, PRATIQUE COLLECTIVE ET CHANT

Le SIAM est un service public intercommunal qui assure des missions d'enseignement artistique et de développement culturel Intercommunal sur le territoire Nord-Est angevin pour les communes d'Ecouflant, du Plessis-Grammoire, de Saint Barthélémy d'Anjou et de Verrières en Anjou.

Dans la cadre de sa mission d'enseignement artistique, l'école Vibra'Siam dispense un enseignement pluriel qui part du projet de l'élève et de son plaisir. Cet enseignement principalement musical, élargi à tous les langages est stimulé par une pratique collective riche et dynamique, l'élève y développe, à son rythme, sa créativité et son autonomie... Essence même du levier de progrès et du plaisir de jouer.

Service	Syndicat Intercommunal Arts et Musiques / ecole Vibra'Siam
Lien hiérarchique	Sous l'autorité du coordinateur pédagogique
Cadre d'emploi statutaire	Assistant d'enseignement artistique
Catégorie	Titulaire catégorie B ou à défaut contractuel
Filière	Culturelle
Grade du poste	2ème classe
Temps du poste	Entre 10 et 15 heures selon profil
Cycle et horaires de travail Horaires	Emploi du temps organisé par la direction de l'école sur la base d'un 20h de face à face pédagogique
Conditions d'exercice	Déplacements sur le territoire de l'intercommunalité, voire au-delà, pour les cours, manifestations et besoins d'interventions ponctuelles

DEFINITION DU POSTE D'ENSEIGNANT

MISSIONS	ACTIVITES
Enseigner la Formation Musicale par le biais de la pratique instrumentale collective dans le cadre des AEM (Cycle I)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'approprier, défendre et partager la pédagogie propre à l'école développée en FM (AEM) ✓ animer et de gérer un cours collectif avec des enfants, des ados ou des adultes ✓ Sensibiliser et former à la pratique musicale collective ✓ Diriger un petit ensemble instrumental (5-10 musiciens) en proposant un contenu pédagogique qui permet aussi d'aborder la théorie musicale (répertoire écrit, créations collectives, improvisations collectives) ✓ Adapter des partitions et le répertoire en fonction de la composition et des contraintes des groupes d'élèves en AEM ✓ Dispense les AEM en fonction de la diversité des publics (enfants, adolescents et adultes), du niveau et rythmes des élèves, avec la pédagogie appropriée à chacun de ces publics, dans le respect du projet pédagogique de l'école. ✓ Veille à la transmission des différents langages et courants musicaux et des répertoires les plus larges et les plus divers possibles, en s'inscrivant dans le projet collectif de l'établissement. ✓ Ecoute et répond au projet de l'élève, tout lui apportant un regard d'expertise et d'ouverture ✓ Développe la curiosité artistique de ses élèves ✓ Encourage et veille à la motivation de l'élève
Diriger les ateliers de chant collectif	Propose un projet et un répertoire pour animer les ateliers collectifs de chant
Enseigner le chant	Dans le cadre de cours hebdomadaire individuel ou collectif
Contribuer aux projets culturels et artistiques de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encourage et accompagne les élèves à jouer en public dans le cadre des dispositifs de diffusion de l'école ou des partenaires ✓ Propose à la direction ou contribue à des projets pédagogiques artistiques, à destination des élèves de l'école Vibra'Siam (en interne ou avec l'intervention d'artistes extérieurs)

<p>Assurer le suivi des études de ses élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Participe aux réunions et aux commissions pédagogiques régulières ✓ Assure le lien avec les familles, en concertation avec la direction ✓ Assure le lien avec les autres professeurs de ses élèves ✓ Suit, apprécie et oriente ses élèves ✓ Rédige les fiches d'appréciation ✓ Exploite les résultats des appréciations des élèves dans l'ajustement des enseignements ✓ Prépare en équipe les modes d'appréciations des élèves et participe aux ateliers de préparation et au CAP musical et CAP AEM (passage fin de cycle)
<p>Contribuer au développement de la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervient ponctuellement dans le cadre d'activités scolaires et périscolaires visant à promouvoir la culture musicale (éveil, parcours découverte, ateliers, TAP...) ✓ Participe aux actions de création et de diffusion, organisées par la structure ✓ Participe aux dispositifs visant à promouvoir l'école et la musique et de sensibiliser de nouveaux publics et des publics empêchés.

COMPETENCES

SAVOIR	SAVOIR FAIRE	SAVOIR ÊTRE
<ul style="list-style-type: none"> ✓ expérience de la pratique musicale d'ensemble (direction, arrangement) ✓ Disposer d'une bonne culture musicale générale ✓ Etre titulaire d'un Permis VL(B) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction d'un petit ensemble instrumental ✓ Savoir accompagner à l'instrument un groupe de musiciens ✓ Maîtriser parfaitement sa spécialité et faire preuve d'ouverture face aux courants et répertoires musicaux. ✓ Appliquer et coordonner ses programmes avec ceux de l'équipe et avec le projet d'établissement ✓ Conseiller les élèves et les accompagner dans leurs choix. ✓ Etre pédagogue ✓ Adapter sa pédagogie en fonction des publics concernés ✓ Concevoir et planifier la mise en œuvre de projets interdisciplinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sens aigu du service public et respect du fonctionnement ✓ Respect de la déontologie de l'enseignement. ✓ Devoir de réserve et obéissance à l'autorité. ✓ Savoir prendre des initiatives tout en rendant compte. ✓ Savoir travailler en équipe ✓ Avoir le sens du contact ✓ Etre à l'écoute ✓ Faire preuve de pédagogie ✓ Etre soucieux d'entraide et de solidarité d'équipe ✓ Faire preuve de discrétion ✓ Etre disponible (équipe et usagers)

Cv et Lettre de motivation à faire parvenir avant le **30 avril 2019** contact@siam-49.fr ou par courrier postal à :
 SIAM – Direction – 49 place Jean XXIII – 49124 St Barthélemy d'Anou ou